

QSS & CAPCU

Mon espace santé et identité nationale de santé (INS) : enjeux d'identitovigilance

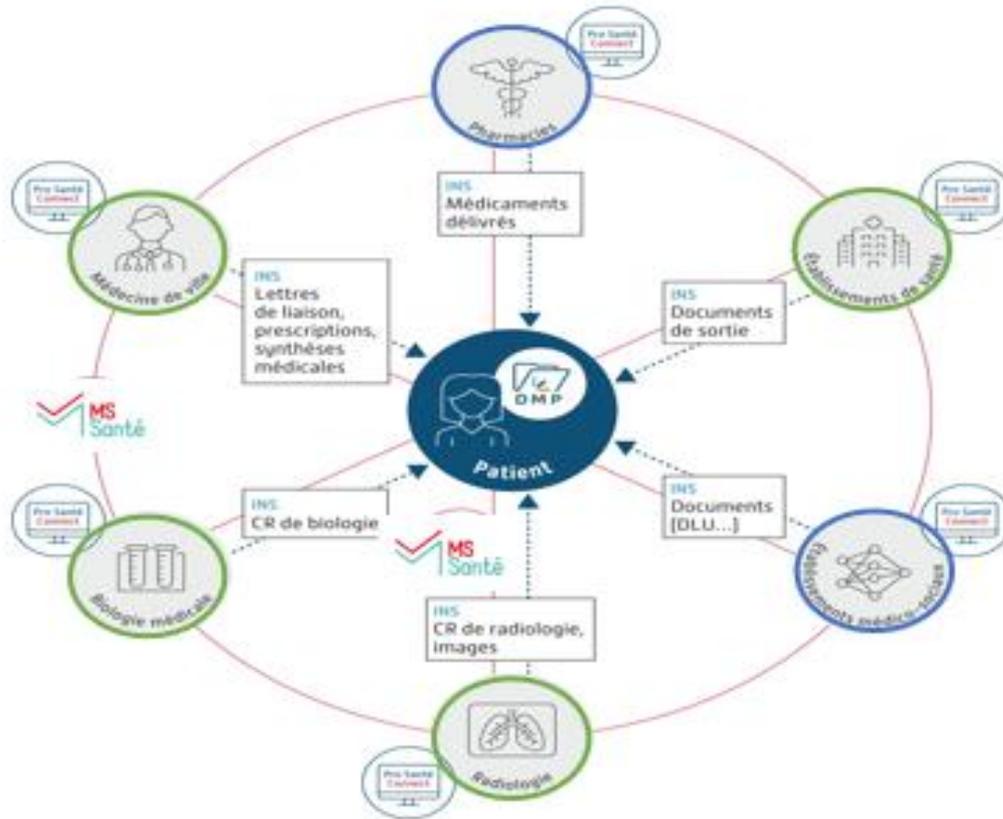
- *Mon espace santé* : actualité et calendrier prévisionnel de déploiement
- L'identité nationale de santé, élément socle de *Mon espace santé* : enjeux et calendrier de déploiement à l'AP-HP

- Avec l'arrivée de *Mon espace santé*
- Tous les usagers qui ne se sont pas opposés à la création de *Mon espace santé* se verront créer un dossier médical et une messagerie de santé *Mon espace santé* ; les usagers qui disposaient déjà d'un DMP retrouveront toutes leurs données dans *Mon espace santé*.



- Le lancement de *Mon espace santé* est prévu dans le cadre d'une communication nationale, qui a démarré avec la conférence de presse d'Olivier Véran le 3 février dernier
- Phase pilote auprès de trois territoires : Somme, Haute-Garonne, Loire-Atlantique
- Lancement de la phase de généralisation à partir de janvier 2022
- Déploiement en Île-de-France prévu en mars 2022

Articulation de Mon espace santé avec le Ségur numérique en santé



Généraliser le partage fluide et sécurisé de données de santé entre professionnels et usagers pour mieux soigner et accompagner.

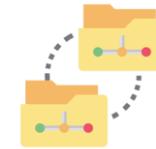


L'INS (identité nationale de santé) fait partie des éléments socles du projet *Mon espace santé*

Disposer d'une identité nationale de santé unique et pérenne permet de :



Sécuriser le référencement des données de santé des usagers



Faciliter l'échange et le partage des données de santé



À ce titre, **l'identité INS est fondamentale pour la qualité et la sécurité** de la prise en charge

▪ L'identité nationale de santé est composée de 5 traits stricts et du matricule de santé INS :

- Nom de naissance
 - Prénoms de naissance :
 - *premier prénom*
 - *autres prénoms*
 - Date de naissance
 - Lieu de naissance (code INSEE)
 - Sexe
 - + Matricule INS : NIR (numéro d'enregistrement au répertoire INSEE) ou NIA (numéro d'identification attente pour les personnes en attente d'une immatriculation à l'Assurance maladie) (cf. Loi de modernisation de notre système de santé (2016), Décret d'application sur l'INS (10 octobre 2019))
- **Pour pouvoir être utilisée, l'identité INS doit avoir été qualifiée dans Orbis**

L'identité INS est dite « **qualifiée** » lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :



L'identité de l'utilisateur à laquelle l'identité INS est associée doit avoir été vérifiée par le biais de **procédures d'identitovigilance (identité confirmée/validée)**



L'identité INS doit être **récupérée ou vérifiée par le biais du téléservice** développé par la Cnam, garantissant ainsi **sa conformité** aux bases nationales de référence.

L'identité INS ne pourra être utilisée que si ces deux conditions sont réunies.



■ Modalités de déploiement de l'INS à l'AP-HP :

- ▶ Appels au télé-service sur les patients attendus avec une identité confirmée confiée aux membres des cellules d'identitovigilance
- ▶ Attente d'une automatisation des appels au télé-service et des qualifications pour les identités confirmées strictement identiques

■ Premiers résultats :

- ▶ 2 premiers sites : hôpital Henri-Mondor (depuis 4 janvier) et hôpital Antoine-Béclère (depuis le 24 janvier)
- ▶ Taux de qualification de plus de 90% pour les patients attendus avec une identité confirmée à Henri-Mondor et Antoine-Béclère
- ▶ Calendrier de déploiement prévisionnel pour février
 - *Bicêtre, Paul-Brousse, Berck*
 - *Bretonneau*
- ▶ Déploiement généralisé sur l'ensemble des sites de l'AP-HP en mars

■ Ressources humaines

▶ Réalisé en central :

- *Recrutement d'une équipe de prestataires pour travailler sur l'automatisation des qualifications pour les identités identiques*
- *Travail sur la détermination de la charge de travail supplémentaire dans les CIV opérationnelles pour faire face au déploiement de l'INS*

▶ À réaliser au niveau des GHU :

- *Mobilisation et renforcement des cellules d'identitovigilance à prévoir*
- *Nomination d'un référent identitovigilance avec fiche de poste et temps dédié (recommandations nationales)*

■ Supports/procédures

▶ Réalisé en central :

- *Flyers : 5000 exemplaires diffusés ; charte d'identification AP-HP ; guide de procédure mis à jour pour prendre en compte les référentiels nationaux*

▶ À réaliser au niveau des GHU :

- *Veiller à la diffusion des supports*
- *Relayer les messages pour augmenter les identités confirmées (validées)*

■ Sensibilisation/Formation :

- ▶ Réalisé en central :
 - *Webinaire INS pendant semaine sécurité ; formation des secrétaires médicales, organisée avec le GHU Paris-Saclay, mardi 24 mai 2022 ; mise à jour e-learning « L'identitovigilance dans le parcours du patient »*
- ▶ À réaliser au niveau des GHU:
 - *Relance du dispositif de formation*

■ Gouvernance et indicateurs de pilotage

- ▶ Réaliser en central :
 - *Intervention en comités locaux d'identitovigilance: GHU Paris-Saclay, GHU Henri-Mondor, GHU Paris-Sorbonne, à venir : GHU Paris-Nord ; à prévoir : GHU Paris-Centre et GHU PSSD*
 - *Intervention en C3U le 21 mars*
 - *Tableaux de bord identitovigilance (pilote) : ajout du taux d'identités utilisées qualifiées*
 - *À venir : suivi dans le cadre du programme SUNES d'indicateurs concernant les documents transmis au DMP avec INS*

- ▶ À réaliser en local :

- *Comité locaux d'identitotivigilance à mobiliser sur l'INS*
- *Intervention en comité des usagers*